



Mairie de NANTEAU SUR LUNAIN 77710

☎ : 01.64.29.00.20.

Mail : mairie-nanteau@orange.fr

🌐 : www.nanteau-sur-lunain.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Fontainebleau

Canton de Nemours

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2026 – 19H

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
06/2026	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNAL M57 – N°520 000	13 Voix POUR
07/2026	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET EAU M49 – N°522 000	13 Voix POUR
08/2026	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026	A LA MAJORITÉ
09/2026	VOTE DES SUBVENTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) POUR L'ANNÉE 2026	A L'UNANIMITÉ
10/2026	VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2026	A L'UNANIMITÉ
11/2026	VOTE AU M3 D'EAU DU PRIX DE L'EAU POTABLE 2026 POUR LES ADMINISTRÉS	A L'UNANIMITÉ
12/2026	DÉLIBÉRATION RELATIVE A LE REDEVANCE « CONSOMMATION D'EAU POTABLE » T A LA REDEVANCE « PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE » POUR L'ANNÉE 2026	A L'UNANIMITÉ
13/2026	RENOUVELLEMENT DE 7 BRANCHEMENTS PLOMB et LA FOURNITURE ET POSE DE 3 REGARDS POUR COMPTEUR - DEVIS	A L'UNANIMITÉ
14/2026	BOULANGERIE LA NANTELLIENNE – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR LA FOURNITURE ET POSE D'UN RIDEAU METALLIQUE POUR LA PORTE D'ENTRÉE	A L'UNANIMITÉ
15/2026	MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON	13 Voix POUR 1 Abstention
16/2026	MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI DECENTRALISATION	A L'UNANIMITÉ

Affiché le 02/03/2026

A partir du 1^{er} juillet 2022, les comptes rendus de réunion sont remplacés par des procès-verbaux.

Ce qui change : Suite à la 1^{er} réunion du conseil municipal :

- Délibération signée par le maire et la secrétaire de séance
- Liste des délibérations indiquant le vote pour chacune à afficher sur les panneaux
- Délibérations mises à disposition en version papier au public

A la 2^{ème} réunion du conseil municipal :

- Procès-verbal de la 1^{ère} réunion : Il doit être approuvé par le conseil municipal puis signé par le maire et la secrétaire de séance et mis sur le site internet de la commune. Il peut être affiché également sur les panneaux.
- Un exemplaire papier sera mis à la disposition du public en mairie
- Puis procédure identique à la 1^{ère} réunion

